



LA PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX AU TRAVAIL (MANAGERS)

SESSION

12 places

DURÉE

21 h / 3 jours

TARIF INDIVIDUEL

1000 €

TARIF GROUPE

4500 €

NOUS CONTACTER

Référente formation
Assia GACEM



CONTEXTE

Formation aux Risques Psychosociaux (RPS) : Prévenir, Comprendre et Agir de manière Responsable

Les Risques Psychosociaux (RPS) sont un défi complexe pour de nombreuses entreprises. Stress, tensions relationnelles, surcharge de travail, mal-être ou harcèlement : ces facteurs peuvent affecter le bien-être des collaborateurs et, à terme, la performance globale de l'organisation. Pourtant, la gestion des RPS ne se limite pas à la réaction face à des situations extrêmes. Il s'agit avant tout de comprendre les mécanismes sous-jacents et d'adopter une approche préventive pour créer un environnement de travail plus équilibré.

Notre formation aux Risques Psychosociaux est conçue pour aider les responsables RH, managers à prendre conscience des enjeux, à repérer les signaux faibles et à mettre en place des actions adaptées. L'objectif n'est pas de créer un environnement « sans stress » irréalistique, mais d'aider à mieux comprendre, prévenir et gérer les risques, en favorisant un cadre de travail respectueux et humain.

PUBLIC VISES ET PREREQUIS

- Managers de proximité
- Pas de pré requis

MÉTHODES

- Apports théoriques : exposés, diaporamas, présentation de cas.
- Ateliers pratiques : atelier de mise en situation.
- Échanges et discussions : travail en groupe pour favoriser l'interaction.

DISPOSITIF D'ÉVALUATION

- Quiz de départ et de fin de formation
- Évaluation continue : à travers des questions lors des échanges et des ateliers pratiques.
- Évaluation finale : questionnaire de satisfaction et test de connaissances à l'issue de la formation.
- Remise d'un questionnaire de satisfaction à l'issue de la formation
- Envoi d'un questionnaire à 3 mois de la formation

VALIDATION DE LA FORMATION

- Remise d'une attestation de fin de formation sous réserve d'avoir assisté à l'intégralité de la formation



OBJECTIFS

Objectifs généraux

Jour 1 et 3 avec Madame Samantha MARCOLIN, psychologue du travail

- Comprendre, prévenir et agir au quotidien en recentrant le management et le dialogue, sur le travail réel, ses exigences, ses désaccords.

Jour 2 avec Mesdames Diane LEMOINE et Florence MONTEUIL, avocates en droit du travail et de la sécurité sociale

- Cette formation a pour objectif de renforcer les compétences des managers de proximité dans la gestion des RPS, en leur permettant d'identifier, prévenir et intervenir efficacement face aux risques psychosociaux au sein de leur équipe

Objectifs opérationnels et compétences visées

Jour 1 et 3 avec Madame Samantha MARCOLIN, psychologue du travail

- Connaître le cadre légal et ses responsabilités de manager en matière de RPS
- Comprendre les RPS dans leur dimension systémique
- Analyser le travail réel et ses empêchements
- Développer des pratiques managériales préventives au quotidien.

Jour 2 avec Mesdames Diane LEMOINE et Florence MONTEUIL, avocates en droit du travail et de la sécurité sociale

- Connaître les différents types de Risques Psycho-Sociaux (RPS) et leurs effets sur le bien-être et la performance des collaborateurs.
- Identifier les facteurs de risques et les ressources présentes dans les situations de travail, afin de mieux appréhender les sources potentielles de stress et de souffrance psychologique.
- Être capable d'évaluer l'urgence d'une situation de RPS, en mobilisant les bons interlocuteurs pour apporter une réponse appropriée et rapide.
- Contribuer activement à une démarche de prévention des RPS au sein de l'équipe, en mettant en place des actions concrètes pour limiter leur impact et promouvoir un environnement de travail sain.

ANIMATION

- J1 et J3 Madame Samantha MARCOLIN, psychologue du travail
- J2 Mesdames Diane LEMOINE et Florence MONTEUIL, avocates en droit du travail et de la sécurité sociale

MODALITES PRATIQUES

- Formation de trois jours soit 21 heures
- La formation se déroulera en intra ou dans nos locaux
- Groupe de 12 participants maximum.



LE CONTENU

J1 et J3 – Madame Samantha MARCOLIN, psychologue du travail

Comprendre les RPS dans leur dimension systémique

- S'approprier la définition et les enjeux des RPS
- Identifier les 6 facteurs de risques psychosociaux (rapport Gollac)
- Repérer les signaux d'alerte individuels et collectifs
- Comprendre les mécanismes d'apparition et d'aggravation des RPS

Analysier le travail réel et ses empêchements

- Distinguer travail prescrit et travail réel
- Identifier les situations de « travail empêché » dans son périmètre
- Comprendre l'approche de la clinique du travail (Yves Clot)
- Saisir les enjeux de reconnaissance et de coopération (Christophe Dejours)

Développer des pratiques managériales préventives au quotidien

- Adopter une posture d'écoute du travail réel
- Créer les conditions de la coopération dans son équipe
- Reconnaître le travail accompli de manière constructive
- Organiser des espaces de discussion sur le travail
- Savoir solliciter de l'aide et orienter un collaborateur en difficulté

J2 - Mesdames Diane LEMOINE et Florence MONTEUIL, avocates en droit du travail et de la sécurité sociale

Présentation du cadre légal général des RPS – 30 minutes

- Présentation synthétique de ce que prévoit le code du travail,
- Présentation de la convention collective et accords d'entreprise + rappel de la hiérarchie des normes
- Présentation de la jurisprudence avec des exemples.

La prévention juridique des RPS – 2 heures

- La mise en conformité des documents sociaux dont le DUERP
- La révision des documents contractuels
- La mise en place et le suivi des outils de suivi du temps de travail et de la qualité du travail
- Les formations continues dans le cadre du droit à la formation
- Le passeport prévention
- Les échanges formels (entretien annuel) ou informels
- Le rôle du manager en présence de RPS.

Après – midi (3h30)

Focus sur certains RPS – 1 heure 30

- Présentation de la définition juridique du harcèlement moral et exemples concrets ;
- Présentation de la définition juridique du harcèlement sexuel et exemples concrets ;
- Les agissements violents.

Les pouvoirs d'investigation – 30mn

- L'enquête interne (unilatérale ou conjointe)

Mise en situation – cas pratiques – 1 heure